



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-86225>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-86225

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-60732

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SDIS (17)

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 28170025200097

**Ville :** Perigny

**Code postal :** 17180

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 17

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** EMISSION ET GESTION DE CARTES D'ACHAT

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 66110000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La consultation concerne l'émission de cartes d'achat avec un niveau d'acceptation 1, 2, et 3 ainsi que la gestion d'un système de paiement au moyen de ces supports.

**Critères d'attribution :** Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur. À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du soumissionnaire attributaire sera rejetée et il sera éliminé. L'opérateur économique suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que l'accord-cadre ne lui soit attribué. Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le pli du soumissionnaire, toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante Prix : 70,00 /100,00 Valeur technique de l'offre : 25,00 /100,00 Délai courant de création et d'envoi de cartes : 5,00 / 100,00 L'attributaire est : Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes 1 Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux SIRET 3538102805018 Montant de l'offre : 6 215,50 EUR

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/07/2024**